

ATTEINTES AUX DROITS D'AUTEUR EN LIGNE  
DANS L'UNION EUROPÉENNE  
MUSIQUE, FILMS ET PROGRAMMES DE TELEVISION (2017-2018),  
TENDANCES ET FACTEURS DETERMINANTS

SYNTHÈSE



## ATTEINTES AUX DROITS D'AUTEUR EN LIGNE DANS L'UNION EUROPEENNE

MUSIQUE, FILMS ET PROGRAMMES DE TELEVISION (2017-2018), TENDANCES  
ET FACTEURS DETERMINANTS

ISBN 978-92-9156-271-8 doi: 10.2814/907556 TB-03-19-814-EN-N

© Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, 2019.

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

## ÉQUIPE DE PROJET DE L'EUIPO

Nathan Wajsman, économiste en chef  
Francisco García-Valero, économiste  
Altair Breckwoldt Jurado, assistant de recherche

## REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient Alexander Cuntz de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle ainsi que Raphaël Berger et Olivier Muzerelle de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) pour leurs observations constructives sur le projet de rapport.

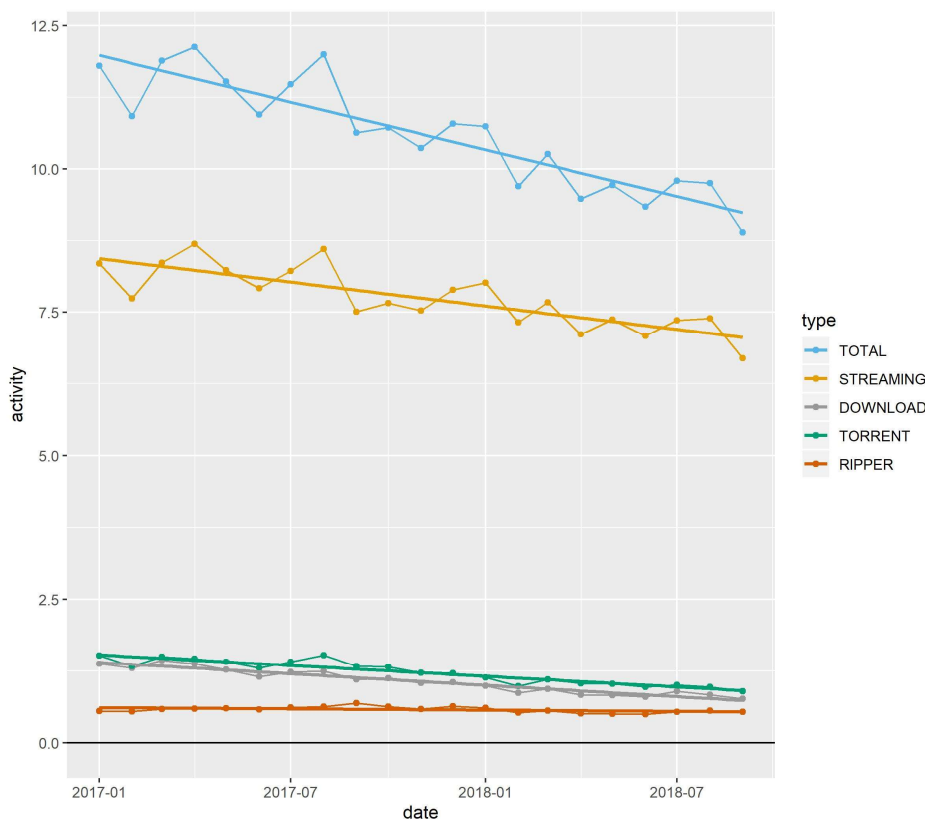
## SYNTHESE

---

Le présent rapport examine la consommation de contenus portant atteinte au droit d'auteur dans les 28 États membres de l'UE, concernant les programmes de télévision, la musique et les films, en utilisant diverses méthodes d'accès à partir d'appareils fixes et mobiles, notamment la diffusion en flux, le téléchargement, les torrents et les logiciels d'extraction audionumérique en flux. Le rapport comporte deux parties: une analyse descriptive relative aux tendances en matière de consommation de contenus portant atteinte aux droits d'auteur et une analyse économique des facteurs qui influent sur les écarts entre les taux de piratage des États membres de l'UE.

L'analyse repose sur un vaste ensemble de données relatives à l'accès à de la musique, des films et des émissions de télévision piratés dans l'ensemble des 28 États membres, pour la période allant de janvier 2017 à septembre 2018. Les données couvrent à la fois les appareils fixes et mobiles, ainsi que les principales méthodes d'accès, à savoir: la diffusion en flux, le téléchargement, les torrents et l'extraction audionumérique en flux.

Il ressort du rapport que le piratage numérique est en déclin, comme le montre le graphique ci-dessous. Entre 2017 et 2018, l'accès aux contenus piratés a, de manière générale, diminué de 15 %. La baisse la plus marquée a été constatée en ce qui concerne la musique (32 %), suivie par les films (19 %) et les émissions de télévision (8 %).



Toutefois, le piratage demeure un problème de taille, dans certains États membres plus que dans d'autres. En 2018, l'internaute moyen dans l'UE a accédé à des contenus piratés à raison de 9,7 fois par mois, une fréquence allant de près de 26 fois par mois en Lettonie et en Lituanie à moins de 4 fois par mois en Finlande.

L'analyse économétrique de la section 5 vise à expliquer ces écarts entre les États membres. En s'appuyant sur une analyse de la littérature existante et des sources de données disponibles, un certain nombre de facteurs pouvant influencer sur la consommation de contenus piratés dans un pays donné ont été examinés. Comme indiqué dans l'enquête sur la perception de la PI publiée par l'EUIPO, ces facteurs comprennent des variables socio-économiques (niveaux de revenu, éducation, inégalité, chômage); des variables démographiques telles que la proportion de jeunes dans la population; des variables relatives aux caractéristiques du marché concerné, notamment la taille du marché, l'étendue de l'infrastructure internet et le nombre d'offres légales disponibles pour les différents types de contenu; ainsi que les attitudes à l'égard des atteintes aux droits de propriété intellectuelle.

Parmi les facteurs socio-économiques, le niveau de **revenu par habitant** et l'étendue des **inégalités** semblent avoir l'incidence la plus forte sur la consommation de contenus piratés: un revenu par habitant élevé et un faible degré d'inégalité de revenus sont associés à une consommation illégale plus faible. La **taille globale du marché**, telle que mesurée par le nombre d'internautes dans un pays, a également son importance: la consommation moyenne de contenus piratés est plus faible, toutes choses étant égales par ailleurs, dans les grands États membres. Comme en témoigne l'enquête sur la perception de la PI, une plus grande **acceptation du piratage numérique**, est aussi associée à une hausse de la consommation de contenus piratés.

Certaines des autres variables analysées semblent également avoir une incidence sur la consommation de contenus piratés, mais cette incidence n'est pas caractérisée. Par exemple, la **connaissance des offres légales disponibles** (comme indiqué dans l'enquête sur la perception de la PI) semble réduire la consommation de films piratés, mais augmenter la consommation de contenus télévisuels piratés, alors qu'elle n'a eu aucune incidence statistiquement significative sur la consommation de musique. Il semble que la relation entre les offres légales et le piratage soit complexe et qu'elle mérite une étude plus approfondie.

Une étude de suivi, qui sera menée en 2020, portera sur la consommation de films individuels piratés dans l'ensemble des 28 États membres, éventuellement comparée à la consommation légale du contenu correspondant (p. ex. les recettes au guichet).